

## La loi protège l'eau

L'eau constitue une grande richesse dans une société. Tout le monde a besoin d'eau pour boire, se laver, nettoyer les vêtements et les maisons... La SNEL a besoin d'eau pour produire le courant électrique. L'industrie utilise beaucoup d'eau pour faire fonctionner les machines. La REGIDESO distribue l'eau dans les tuyaux. Au village, on creuse des puits ou bien on va à la rivière pour avoir de l'eau.

Droit au But a choisi de nous parler aujourd'hui de la protection de l'eau par la loi. Pourquoi la loi protège-t-elle l'eau ? Quelles sont les eaux qui sont protégées ? Quel comportement convient-il d'adopter ? Quelles sont les sanctions que nous risquons lorsque nous ne respectons pas l'eau ?

### Pourquoi protéger l'eau ?

L'eau est un patrimoine commun. C'est une grande matière première, que tout le monde utilise. Il faut donc veiller à ce que l'utilisation que les uns en font ne nuise pas aux autres personnes. C'est pour cette raison que la loi intervient, pour garantir que chaque personne puisse veiller à ce que l'eau soit bien utilisée<sup>1</sup>.

### Quelles sont les eaux qui sont protégées ?

La loi protège les eaux qui servent à l'alimentation en eau potable : il s'agit des sources, des puits, des lacs, des cours d'eau, des étangs. La loi protège aussi l'eau pour assurer l'alimentation des hommes grâce aux poissons et grâce à toutes les espèces comestibles qu'elle contient.

Il existe des zones particulièrement protégées, qu'on appelle des zones de protection. Ces zones de protection sont fixées par les autorités de l'État (l'administrateur du territoire ou le Gouverneur de province selon les cas).

### Quels comportements il convient d'adopter ?

Dans les zones de protection, il est interdit de construire des maisons (ou des cases, des huttes ou paillettes), d'installer des usines, d'enterrer des hommes (c'est-à-dire d'établir un cimetière), de déposer ou d'enterrer des immondices ou des détritiques de tout genre.

Les eaux qui se trouvent dans une zone de protection doivent rester saines. Il est interdit d'y procéder à des fermentations, d'y déverser ou d'y jeter de l'herbe, des terres, des branchages ou des immondices.

En dehors de zones protégées, il est aussi interdit de procéder à des travaux qui sont susceptibles de compromettre le débit des cours d'eau ou l'existence des sources, de contaminer la nappe aquifère. Les travaux qui touchent à l'eau doivent être autorisés au préalable par le Gouverneur de Province.

Il est aussi interdit de laisser couler des liquides dans les sources, lacs ou cours d'eau, d'y jeter des matières pouvant provoquer des émanations gazeuses pouvant corrompre l'eau.



### Quelles sont les sanctions contre le non-respect de l'eau ?

Celui qui ne respecte pas l'eau ou une zone protégée peut être puni jusqu'à sept jours de prison, avec une amende. Celui qui fait des travaux qui perturbent la protection de l'eau peut être sanctionné jusqu'à quinze jours de prison. Les dégâts causés dans l'eau peuvent faire l'objet d'un paiement d'une grosse somme d'argent.

Faisons donc attention, l'eau est un bien d'une très grande valeur.

Alex Kabindangoyi

<sup>1</sup> Deux ordonnances concernent l'eau : l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 1914 sur les pollutions et contaminations des eaux et l'ordonnance du 21 décembre 1952 les mesures propres à protéger l'eau.

### Questions :

- Peux-tu citer un cours d'eau que tu connais ?
- Pense-tu que les Congolais respectent l'eau ?
- Quel conseil pourrais-tu donner à quelqu'un qui jette des immondices dans l'eau ?